



MAIRIE DE LES MAZURES

Rue Martin Marthe
08500 LES MAZURES
☎ : 03.24.40.10.94
Fax : 03.24.40.41.88
Email : Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr

PROCES - VERBAL

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Mardi 08 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Février à dix-huit heures trente, s'est réuni salle de la Mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier individuel en date du 03 Février 2022 sous la présidence de Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire.

PRESENTS (10) : Mmes BONILLO DERAM Elisabeth, CORREIA DA SILVA Loetitia, BORCA Audrey, PETIT Emilie, ZULICK Juliette, MM. BITAM Ali, ROGISSART Hervé, PERIGNON Claude, DIDIER Victor, LEON David,

EXCUSE (04) : Messieurs ASCAS Jean-Noël, KWASSI Elvis, NOIZET Alexandre et Madame CARON Valérie, ayant donné respectivement procuration à Mme CORREIA DA SILVA Loetitia, M. ROGISSART Hervé, M. BITAM Ali et Mme PETIT Emilie.

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	14
<i>Nombre de membres présents :</i>	10
<i>Absents excusés ayant donné procuration :</i>	04
Nombre de votants :	14

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CORREIA DA SILVA Loetitia est nommée secrétaire de séance à l'unanimité. Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 06 Décembre 2021, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

N°01-2022 : VENTE TERRAINS COMMUNAUX ZA BELLEVUE (CCVPA) :

- Projet Acciome08 :** Concernant l'extension réalisée sur la parcelle appartenant à la Commune, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section C n°2119 lieu-dit « Les Rièzes » d'une contenance de 34 a 36 ca à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.
Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- Projet Concept Iton :** le Bâtiment initial a été construit sur la parcelle n° 1891. L'extension est construite en partie sur la parcelle n°1891 du bâtiment actuel, et sur la parcelle appartenant à la Commune de Les Mazures n° C 1893 (6 865 m2). Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section C n°1893 lieu-dit « Les Rièzes » d'une contenance de 68 a 65 ca à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.
Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N°02-2022 : ACQUISITIONS FONCIERES :

1. Le Conseil Municipal s'était positionné sur l'acquisition foncière d'une parcelle de terrain appartenant à Madame LARZILLIERE Andrée, Route de Sécheval. Suite à la proposition faite en date du 1er Décembre 2021 et de l'acceptation par le propriétaire en date du 16 Décembre 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir la parcelle :

- C n°1605 sise lieudit « Pré Molard » pour 13 a et 68 ca pour la somme de 5.000 €.

Madame le Maire est autorisée à signer les documents à intervenir.

2. Madame le Maire accompagnée de Monsieur ROGISSART Hervé, 2nd Adjoint, ont reçu en Mairie Monsieur VINGTDEUX Joël à sa demande le 25 Octobre 2021 pour proposer à la Commune une parcelle de terrain à proximité de la salle polyvalente et de la salle multisports. Décédé brutalement, le notaire chargé de la succession réitère la proposition d'achat pour la Commune. Après concertation, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir la parcelle :

- C n° 14 sise lieudit « La Hache » pour 1 Ha 27 a et 45 ca pour la somme de 127 450 €.

Madame le Maire est autorisée à signer les documents à intervenir.

N°03--2022 : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTATIONS DE LA COMMUNE (suite au décès de M. FRANCOIS Martial) :

Le Conseil Municipal décide de remplacer M. Martial FRANCOIS décédé le 03 Décembre 2021 dans les commissions communales et représentations de la Commune suivantes :

- Commission Voirie et Réseaux – Politique Environnementale : inchangée
- Commission Gestion de la Forêt – Chasse – Entretien des Bâtiments Communaux : inchangée,
- Commission Education – Culture – Communication – Travail de mémoire : inchangée,
- Commission Affaires Scolaires – Animations communales – Accompagnement des Séniors : inchangée.

- **Commission d'Appel d'Offres** : Rappel : Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le résultat est : M. PERIGNON Claude remplace M. FRANCOIS Martial, suppléant.

Organismes extérieurs :

- **SIAEP** : M. ASCAS Jean-Noël remplace M. FRANCOIS Martial, suppléant,
- **Triage Forestier de LES MAZURES** : M. DIDIER Victor (déjà suppléant) remplace M. FRANCOIS Martial, titulaire, et M. BITAM Ali devient suppléant,
- **Fédération Nationale des Communes Forestières** : M. KWASSI Elvis remplace M. FRANCOIS Martial, suppléant.

N° 04-2022 : CONVENTION DEPLOIEMENT CLASSE MOBILE ECOLE AVEC LA POSTE :

Dans le cadre du Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – conventionnement, le Conseil Municipal a validé ce projet subventionné à 70 % par la région Académique de Grand Est. Le coût total de l'opération s'élève à 9 935 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la convention Offre E-Education entre la Commune de LES MAZURES et LA POSTE pour cette acquisition.

Madame le Maire est autorisée à signer les différents documents.

N° 05-2022 : DEMANDES DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ASSOCIATIONS :

- **Centre Social AMEL :** Le Président a fait parvenir en Mairie une demande de subvention d'investissement nécessaire au remplacement du lave-vaisselle, ce dernier ne fonctionnant plus. Le coût d'acquisition d'un nouveau s'élève à 3 206,22 € TTC.
Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les termes de la demande. Les crédits seront prévus au budget primitif 2022. La somme sera versée sur production de la facture acquittée et du bilan de financement de l'action.

- **Association La Truite Mazuroise :** Le Président a fait parvenir en Mairie une demande de subvention d'investissement pour l'équipement du local buvette à l'étang de la Grande Terre. Le coût total de l'équipement (meuble cuisine avec évier + réfrigérateur s'élève à 493,98 € TTC. **Le Conseil Municipal à la majorité (12 voix Pour ; Mme CORREIA DA SILVA Loetitia et M. ASCAS Jean-Noël n'ont pas pris part au vote), valide les termes de la demande. Les crédits seront prévus au budget primitif 2022. La somme sera versée sur production de la facture acquittée et du bilan de financement de l'action.**

- **Judo Club Mazurois :** La Présidente a fait parvenir en Mairie une demande de subvention d'investissement pour l'équipement d'un tapis spécial conçu pour les chutes pour la salle d'arts martiaux et évolution artistique.
Le Conseil Municipal à la majorité (13 voix Pour ; Mme CARON Valérie n'a pas pris part au vote) valide les termes de la demande. Les crédits seront prévus au budget primitif 2022. La somme sera versée sur production de la facture acquittée et du bilan de financement de l'action.

N° 06-2022 : RECOMPENSES LÂCHER DE BALLONS TELETHON 2021 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de récompenser les gagnants du lâcher de ballons du Téléthon 2021 dont les coupons ont été retournés en Mairie (jusqu'à la date de remise des récompenses). Les 8 lauréats se verront remettre un bon d'achat de 30 € chacun.

Communications diverses :

- Madame le Maire informe l'assemblée de la population légale au 1^{er} Janvier 2019 en vigueur au 1^{er} Janvier 2022 : Les Mazures comptabilise 908 habitants,
- Madame le Maire informe l'assemblée de l'attribution d'une subvention de 30 755 € (70 % de 43 935 €) pour l'étude diagnostique du système de traitement et de collecte de l'assainissement de la Commune,
- Remerciements de l'association des Anciens Combattants pour l'octroi d'une subvention de 300 € pour l'acquisition d'un nouveau drapeau,
- Remerciements du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de 1 500 € pour financer le Fonds de Solidarité pour le Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté.,
- Madame le Maire informe l'assemblée de l'information reçue de la Directrice d'Académie concernant la suppression d'un poste à l'école communale pour la rentrée prochaine. Cette décision découle en partie du nombre d'élèves prévisionnel de 63 pour l'année scolaire 2022/2023 avec 4 enseignants en poste actuellement. Les élus regrettent cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

